

## Programme du vendredi 15 mars 2019

### « *La réglementation du travail est-elle adaptée aux petites entreprises ?* »

**Les petites entreprises disposent de ressources humaines relativement modestes**, leurs contraintes de trésorerie et leurs difficultés de recrutement restreignent leur capacité à appréhender et à s'adapter à leurs environnements économique et juridique. Tout au long de leur développement, ces petites entreprises s'appuient également peu sur le dialogue social : **la négociation collective et la présence syndicale y sont en effet limitées**. L'ensemble de ces éléments expliquent leur taux de mortalité relativement plus élevé.

**Dans ces conditions, l'adaptation de la réglementation du travail aux besoins économiques des petites entreprises constitue un enjeu crucial pour l'économie française**. Si la réglementation du travail se doit de répondre à des objectifs de protection du salarié dans de nombreux domaines (rémunérations, temps de travail, égalité professionnelle...), un cadre juridique et de négociation collective trop rigide peut contraindre le développement économique de ces entreprises et consécutivement l'emploi.

Dans cette perspective, **les ordonnances prises pour le renforcement du dialogue social ratifiées en mars 2018 contiennent un certain nombre de dispositions concernant spécifiquement les entreprises de moins de 50 salariés**, dont, en particulier, l'introduction dans les accords de branche de dispositions propres à celles-ci et la possibilité de réaliser un référendum au sein de l'entreprise.

**Le séminaire permettra de développer les réalités économiques, juridiques et opérationnelles des petites entreprises, dans l'objectif d'évaluer le degré de l'adéquation de leur environnement juridique à leurs besoins économiques**.

Le juriste présentera le cadre réglementaire et jurisprudentiel dans lequel évoluent ces entreprises, en mettant en avant les différences de traitement existant avec les entreprises de plus grandes tailles. L'économiste insistera sur les impératifs économiques des petites entreprises et la manière dont les récentes évolutions du cadre juridique et de la négociation collective peuvent y répondre et agir sur leurs performances. Il pourra s'interroger notamment sur la nécessité d'une politique publique spécifique à ces entreprises. Enfin, le praticien apportera un éclairage sur l'adaptation effective des entreprises à leur environnement juridique et leur capacité à s'approprier de nouvelles dispositions et à développer un dialogue social de qualité.

- 9h15 **Accueil des participants au ministère de la Santé et des Solidarités**  
Salle Pierre Laroque, 14 Avenue Duquesne, 75007 Paris
- 9h45 **Introduction** par **Jean-Emmanuel Ray**  
Co-président du séminaire, Professeur à l'École de Droit de Paris I – Sorbonne
- Interventions croisées en 3 parties par :**
- **Paul-Henri Antonmattei** – Professeur de droit à l'Université de Montpellier
  - **Sébastien Roux** – Chef du département des études économiques à l'INSEE, Chercheur associé au CREST et à l'INED
  - **Éric Scherrer** - Président Seci-UNSA, Négociateur de branche
- 9h55 **Spécificités des entreprises de moins de 50 salariés et adaptation du contexte législatif**  
A – Portrait des petites entreprises en France  
par **Sébastien Roux**  
B – Adaptation du contexte législatif pour les petites entreprises  
par **Paul-Henri Antonmattei**  
C – Focus terrain : état des lieux du dialogue social dans les TPE  
par **Éric Scherrer**
- 10h25 **Quels sont les freins au développement des TPE/PME ?**
- A - Des freins juridiques qui subsistent malgré l'évolution récente du contexte législatif  
par **Paul-Henri Antonmattei**  
B - Freins économiques  
par **Sébastien Roux**  
C - Des difficultés de recrutements et d'accompagnement  
par **Éric Scherrer**
- 10h55 Pause
- 11h10 **Quelles propositions pour adapter la réglementation du travail aux petites entreprises ?**
- A – En matière économique : retour sur le groupe d'experts chargé d'apprécier les effets économiques et sociaux de l'extension  
par **Sébastien Roux**  
B – En matière juridique  
par **Paul-Henri Antonmattei**  
C – Promouvoir une législation pragmatique pour une meilleure appropriation des réformes  
par **Éric Scherrer**
- 11h40 Échanges avec la salle
- 12h35 **Clôture des débats** par **Gilbert Cette**  
Co-président du séminaire, Professeur d'économie associé à la Faculté de Sciences économiques de l'Université d'Aix-Marseille, Adjoint au Directeur général des études et des relations internationales de la Banque de France.

*Le séminaire se déroule en application de la règle de Chatham House, selon laquelle « les participants peuvent librement utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'appartenance du ou des intervenants, ni de tout autre participant, ne peuvent être révélées ».*

